

Comité Social et Economique Central (CSEC)

L'ordre du jour de cette réunion du CSEC :

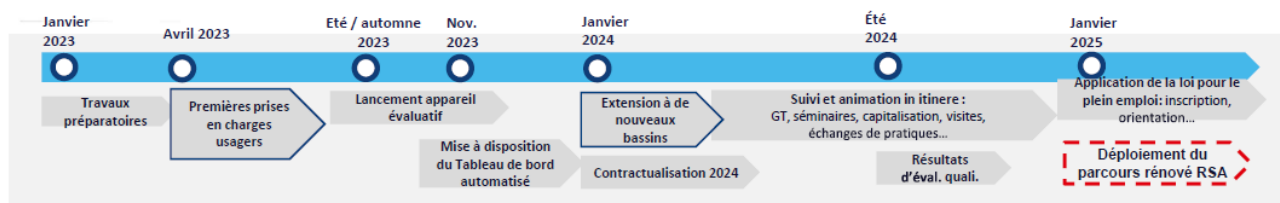
- Information sur les principes d'organisation de la DG pour la mise en œuvre de France travail
- **Point d'avancement de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA**
- **Information sur le programme Accueil et Relations Usagers**
- Point sur l'indemnisation dans le cadre de France travail
- Questions diverses

Point d'avancement de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Ce projet, qui est entré dans la première phase de la mise en œuvre de France Travail, a débuté en 2023 et a été prolongé jusqu'à fin 2024 avec une généralisation au 1er janvier 2025.

18 territoires expérimentaux avec une extension sur une cinquantaine de bassins dont la liste devrait être annoncée la semaine prochaine par la Ministre.

A ce jour, 19 511 entrées en parcours en cumulé, 72% d'accompagnement par France travail avec des portefeuilles de 50 à 70 ARSA.



FO a questionné la Direction sur :

- Le nombre de conseillers au total pour prendre en charge ces personnes
- Les conseillers ayant été affectés à l'accompagnement des ARSA qui avaient des portefeuilles avant de basculer sur ces nouveaux portefeuilles
- Combien de DE accompagnaient-ils avant le basculement ?
- Comment ont été répartis les DE de leurs portefeuilles antérieurs ?
- Quelle évaluation globale a été faite de l'impact de cette surcharge de travail résultant de l'engagement de Pôle emploi devenu France travail dans cette démarche sans moyens supplémentaires ?

Rejoignez-nous !



La délégation **FO** : Elemane ABDU, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Adhérer



A ces questions, **FO** n'a obtenu aucune réponse, demandes un peu trop précises peut-être, voire embarrassantes pour la Direction qui a présenté un bilan encourageant. Des moyens ont été mis par l'Etat pour cette expérimentation, mais après ?

Sans moyens supplémentaires, les agents de France travail ne pourront pas absorber la totalité des ARSA, surtout suite aux annonces gouvernementales prévoyant le transfert la fin de l'ASS.

La Direction l'admet mais cela se traduit comment ?

De grandes avancées, selon la Direction, de cette XP notamment en termes de relations renforcées avec les conseils départementaux, d'outils de suivis mis en œuvre, d'une ingénierie de parcours partagée mais qu'en est-il vraiment de l'insertion de ces demandeurs d'emploi ? Où en sommes-nous sur la mise en œuvre des 15 h d'activité hebdomadaires ?

Les seules réponses obtenues évoquent uniquement les bonnes relations partenariales, la mise en œuvre des comités de suivi, les 15h pour le moment ne sont pas des éléments prioritaires.

Sur certains territoires, l'accompagnement assuré par les agents de France travail s'opère dans des tiers lieux, des locaux qui ne sont pas ceux de France travail. Comment sont garanties les conditions de travail de nos collègues ? Comment s'exercent les prérogatives des élus du personnel dans ces lieux, notamment en matière de santé, sécurité et conditions de travail, par exemple la mise en œuvre des inspections périodiques ?

A ces interrogations par contre les réponses de la Direction ont été claires, les prérogatives des élus s'arrêtent au périmètre de notre établissement. Il n'est possible de se rendre dans la structure d'accueil qu'avec l'accord de celle-ci.

Information sur le programme Accueil et Relations Usagers (ARU)

Conformément à ces engagements suite au CSEC du 20 avril 2023, la Direction a présenté un point d'étape concernant le programme Accueil et Relations Usagers (ARU) qui avait pour objectifs de réduire les irritants, de renforcer les compétences et de renforcer la visibilité et la mobilisation des services en agence et dans le digital.

Sur ce point d'étape, les élus du CSEC ont pris connaissance des différentes phases de test déjà mises en œuvre dans certaines régions. Ils ont souligné qu'il n'y a pas eu de consultation de l'instance sur le programme ARU, présenté à l'époque comme une multitude de projets non encore définis (pas de choix faits sur ce qui sera déployé...). A noter qu'en 2023, il n'y avait aucun calendrier de projection de la mise en œuvre.

Dans le document de février 2024, on découvre que le programme « non-ficelé » en 2023 l'était en réalité et de façon très structurée au regard de ce qui a été mis en production.

Rejoignez-nous !



Adhérez

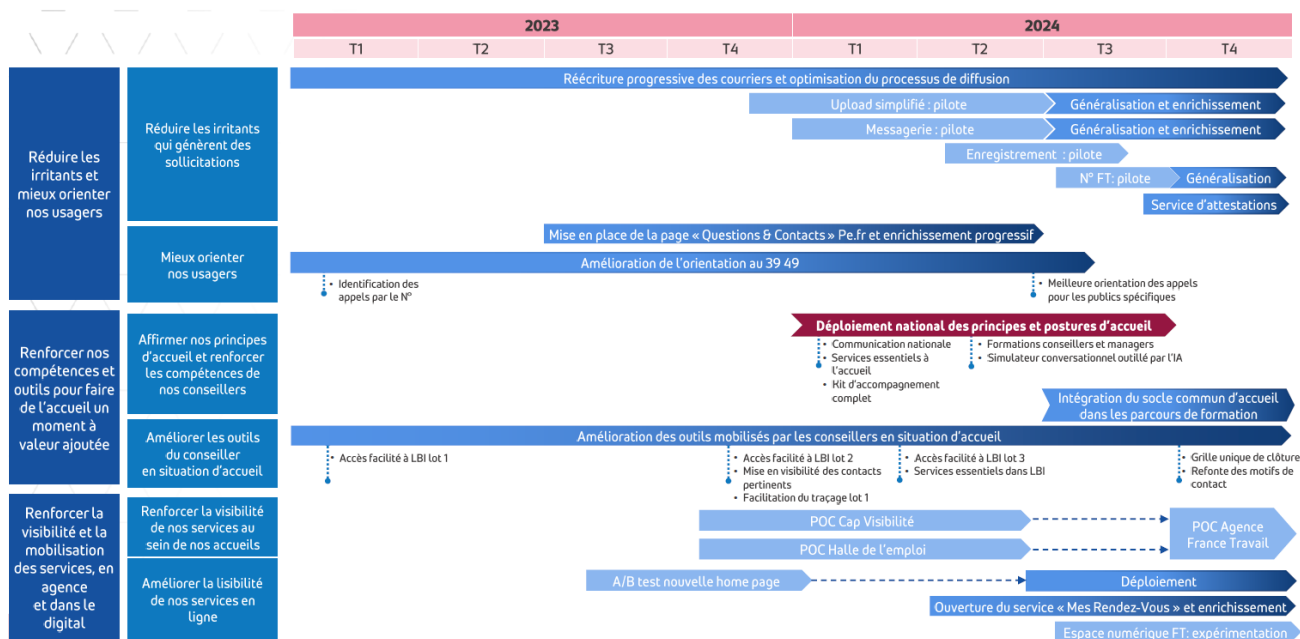


La délégation **FO** : Elemane ABDOU, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Planning de mise en œuvre du programme

Diapo 17 du document de février 2024



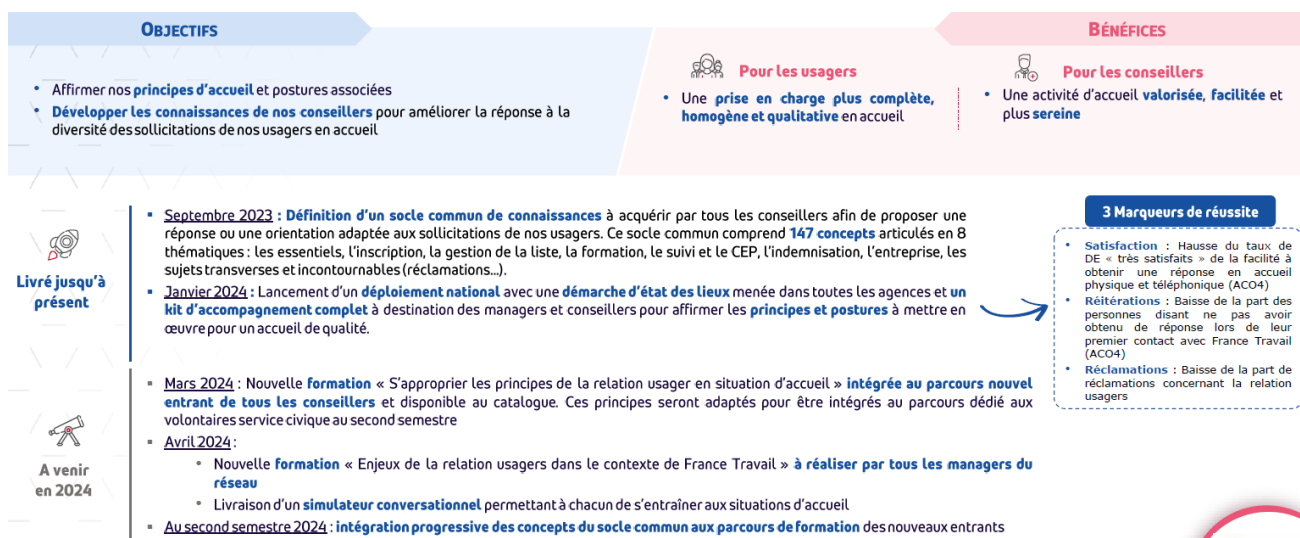
L'absence de consultation sur un programme qui modifie considérablement les pratiques et les postures, accompagné de formation est assurément un projet dit « important » nécessitant la consultation du CSEC.

La tenue de l'accueil nécessite des compétences plus importantes que ce que l'on trouve dans le socle. Les formations posturales ne répondent pas au besoin de formation technique sur le fond.

Les collègues ne se sentent pas à l'aise pour tenir l'accueil parce qu'ils estiment ne pas avoir le bagage technique pour répondre de façon sereine, du coup cela crée une situation potentielle d'agressivité. Les formations décrites ne répondent pas à ce besoin.

Diapo 11 du document de février 2024

Affirmer nos principes d'accueil et renforcer les compétences de nos conseillers



Rejoignez-nous !



La délégation **FO** : Elemene ABDYOU, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Adhérez



Le constat est **un vrai manque de formation professionnelle technique sur le cœur de métier** et ce « nouveau » projet ne changera rien car il est prévu que seuls les nouveaux entrants soient formés à ce nouveau socle de formation. Qu'en est-il des autres agents qui assurent eux aussi l'accueil, les collègues en CDD qui sont souvent à l'accueil sans formation préalable ? Le poste d'accueil est un poste clés à France travail mais c'est celui aussi qui génère le plus d'agressions.

A retenir :

- La présentation de ce sujet a montré l'écart profond entre les attentes des élus du CSEC, dont ceux de **FO**, et la Direction Générale. Pas d'échanges réels malgré notre questionnement sur les positions d'accueil et les rotations entre agents, la sécurité à l'accueil, la formation autour de la rénovation du socle commun...
- Lorsque **FO** a indiqué ne pas trouver de changements philosophiques sur l'accueil, la DG a objecté que bien au contraire ! une nouvelle philosophie est bien développée et qu'elle repose sur l'absence de norme nationale l'organisation des accueils y compris, par exemple, sur la possibilité de remettre un ARC indemnisation.

La réunion du CSEC, qui devait se poursuivre sur deux jours a été prématurément suspendue en raison de la grève des contrôleurs de la SNCF, et ce afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi.

Ceci n'a pas permis d'épuiser l'ordre du jour, ce qui appelle nécessairement une poursuite des travaux lors d'une nouvelle séquence. Nous attendons la date...



La délégation **FO** : Elemane ABDOU, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez

